

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N° 27

JUILLET 2016



LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne, de la Retraite

LE SOMMAIRE

TROIS QUESTIONS À...	3
PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	3
CÔTÉ RETRAITE	5
LA FIN DE LA FÊTE POUR LES RETRAITÉS A-T-ELLE SONNÉ ?	5
DURÉE DE COTISATION, QUAND LES FEMMES RATTRAPENT LES HOMMES.....	6
CÔTÉ ÉPARGNE	7
UN SEMESTRE À OUBLIER.....	7
POURQUOI LES FRANÇAIS ÉPARGNENT-ILS ?	7
<i>90,3 % des ménages déclarent avoir au moins un produit financier</i>	9
<i>Taux de possession des produits d'épargne par décile de revenus</i>	9
<i>Revenus et patrimoine chez les 1 % les plus riches</i>	10
LE DOSSIER : LES INDÉPENDANTS, LEURS REVENUS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE	12
LES REVENUS DES INDÉPENDANTS	13
LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À L'ÉPARGNE ET À LA RETRAITE	13
<i>Les indépendants face aux différents types de placements</i>	15
<i>Quels sont les placements les plus rentables pour les indépendants et les professions libérales ?</i>	17
<i>Contrats d'assurance-vie : êtes-vous fonds euros ou unités de compte ?</i>	18
RETRAITE, LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES INQUIETS POUR L'AVENIR ?	18
<i>Une très forte inquiétude concernant l'avenir du système de retraite par répartition</i>	18
<i>Quelles solutions pour les régimes de retraite ?</i>	20
<i>Les indépendants et les cadres supérieurs sont pour la retraite à 65 ans</i>	22
<i>Épargne et retraite, un véritable engagement pour les indépendants et les cadres supérieurs !</i>	23
<i>Les indépendants et les cadres parient sur la pierre et l'assurance-vie pour préparer leur retraite !</i>	24
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	26
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	26
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	27
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	28
TABLEAU DE BORD RETRAITE	29

TROIS QUESTIONS À...



PHILIPPE CREVEL,
DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Les travailleurs indépendants sont plus nombreux (76 % pour les libéraux et 81 % parmi les commerçants et artisans contre 72 % pour l'ensemble de la population) à craindre la faillite du régime général des retraites. Cette crainte est-elle légitime ? Plus particulièrement pour cette population, y a-t-il un risque quant à la pérennité de leur système de retraite ?

Notre système de retraite n'est pas menacé de faillite. Les craintes exprimées par les indépendants ou les cadres supérieurs expriment avant tout une inquiétude générée par la succession de réformes. Certes, les indépendants se sentent plus concernés du fait du faible taux de remplacement (ratio entre la pension de retraite et les revenus d'activité) dont ils bénéficient dans le cadre de leurs régimes par répartition. Les récentes difficultés du RSI ne peuvent que conforter leur pessimisme. Mais un système par répartition ne peut pas, en soi, faire faillite. Ce sont les cotisations sociales payées par les actifs qui paient les pensions des retraités. En revanche, le montant des pensions peut évoluer du fait du rapport démographique et de la situation économique. Depuis 1993, les réformes qui ont été adoptées aboutissent à une réduction du taux de remplacement. Cela touche, en premier lieu, les cadres supérieurs mais aussi les indépendants.

Pour assurer la pérennité du système des retraites, les travailleurs non-salariés sont davantage favorables à un report de l'âge de départ à la retraite que la moyenne des Français, quelles sont selon vous les raisons de cet écart parmi les différentes catégories d'actifs ?

Les indépendants comme les cadres supérieurs partent aujourd'hui à la retraite, en moyenne, au-delà de 62 ans. En 2014, l'âge moyen de départ en retraite était de 62,1 ans pour les artisans et de 62,9 ans pour les commerçants. Depuis 2011, l'âge moyen auquel les indépendants font valoir leurs droits à la retraite augmente. Cette progression s'explique principalement par le recul de l'âge légal de départ en retraite, introduit par la réforme des retraites de 2010, mais aussi par les départs à 65 ans plus nombreux depuis 2011 avec l'arrivée des premières générations du baby-boom à cette tranche d'âge. De ce fait, ils sont naturellement les plus enclins à accepter un recul de l'âge de départ à la retraite. Néanmoins, il faut souligner qu'il n'y a pas, de leur part, de véritable engouement pour la retraite à 65 ans. Ils sont en réalité plutôt réservés sur l'idée d'un recul général à 65 ans de l'âge légal, mais ils sont prêts à travailler jusqu'à 65 ans sous réserve que leur pension soit améliorée.

Les travailleurs indépendants semblent, d'après les résultats de l'enquête 2016, être davantage prêts à épargner pour leur retraite et plus réceptifs au développement de la retraite par capitalisation, comment expliquez-vous ce positionnement ?

Il est assez logique que les indépendants et les cadres supérieurs figurent parmi ceux qui épargnent le plus pour la retraite. Ce sont les plus concernés par la baisse du taux de remplacement. De ce fait, ils sont convaincus de la nécessité d'épargner afin de se constituer des compléments de retraite. Par ailleurs, leurs revenus, plus élevés que la moyenne de la population, leur permettent d'épargner sur le long terme et, en particulier, pour leur retraite. L'existence d'incitations fiscales constitue une autre motivation pour les CSP+ d'autant plus que le poids des prélèvements a eu tendance à s'accroître ces dernières années avec, notamment, le plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros.

Le gouvernement a décidé d'instituer des fonds de retraite professionnels permettant de placer certains produits de retraite supplémentaires hors du champ de Solvency II. En quoi cela constituerait une avancée pour les travailleurs indépendants qui disposent déjà aujourd'hui d'un véhicule "le Contrat Madelin" pour préparer, notamment, leur retraite ?

Les Contrats Madelin, créés en 1994, ont été souscrits par près des deux tiers des indépendants et ont permis dans un cadre professionnel et collectif d'améliorer leur couverture sociale. L'application de Solvency II sur les Contrats Madelin – retraite pouvait aboutir à une baisse de leur rendement. En effet, les placements « actions », assez légitimes pour de tels produits, compte tenu de leur durée, étaient prohibitifs pour les assureurs. La décision de créer des fonds de retraite professionnels qui pourraient être soumis à des obligations prudentielles spécifiques constitue une reconnaissance du caractère spécifique de la retraite supplémentaire. En outre, une telle reconnaissance était assez logique au regard de ce qui se pratique chez nos partenaires. En effet, les fonds de pension aux Pays-Bas, en Europe du Nord et au Royaume-Uni sont soumis à Solvency I et non à Solvency II.

CÔTÉ RETRAITE

LA FIN DE LA FÊTE POUR LES RETRAITÉS A-T-ELLE SONNÉ ?

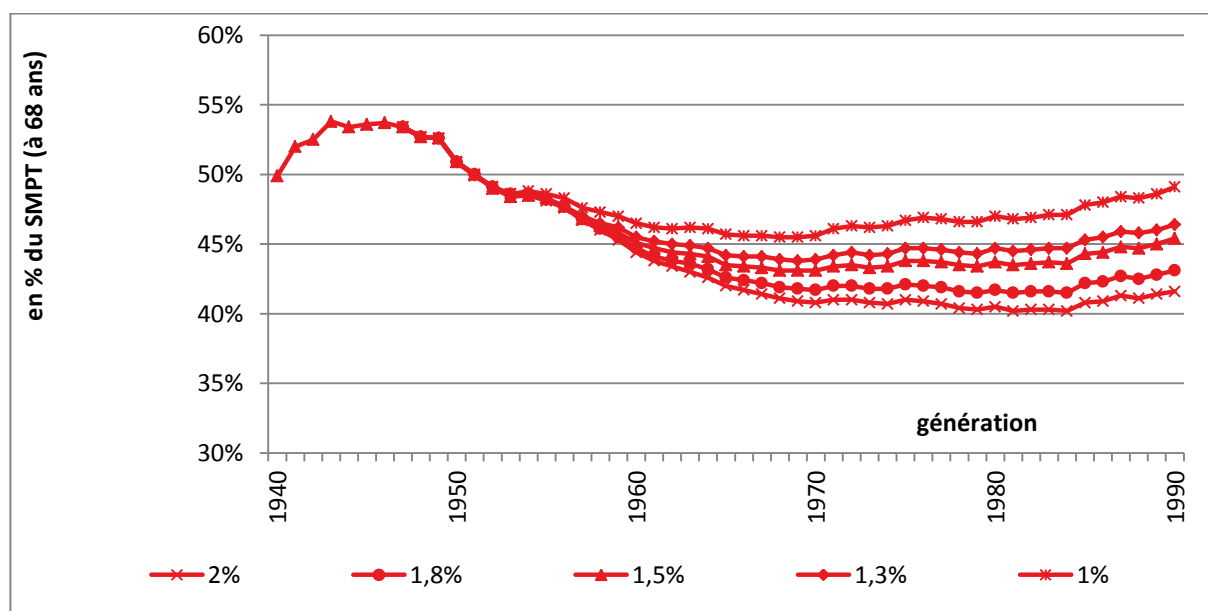
Le Conseil d'Orientation des Retraites a souligné dans son dernier rapport que le niveau de vie des retraités, comparé à celui du reste de la population, baissera dans les prochaines années en passant de 105 %, en 2013, à 93 % dans le scénario le plus pessimiste. En 2050, ce ratio pourrait être de 74 %. Ainsi, le niveau de vie des futurs retraités pourrait être inférieur de 25 % à celui du reste de la population. C'est en 2024, que les courbes se croisent.

Le taux de pauvreté des retraités est aujourd'hui de 8,6 % quand il dépasse 18,8 % chez les jeunes de moins de 25 ans et s'établit à 13,6 % pour l'ensemble de la population.

La pension moyenne par génération baissera inévitablement pour les générations qui prendront prochainement leur retraite

Dans son rapport du mois de juin, le Conseil d'Orientation des Retraites, s'il a souligné que la situation financière des régimes de retraite pouvait être meilleure que prévu, n'a pas nié le fait que le montant des pensions par rapport au salaire moyen baissera en raison des mesures prises depuis plus de 20 ans. Les générations 1964/1985 seront celles qui seront les plus touchées avec des diminutions de ce rapport pouvant atteindre, en cas de faibles gains de productivité, près de 15 points.

MONTANT DE LA PENSION PAR RAPPORT AU SALAIRE MOYEN EN PRENANT EN COMPTE DES SCÉNARIOS DE GAINS DE PRODUCTIVITÉ

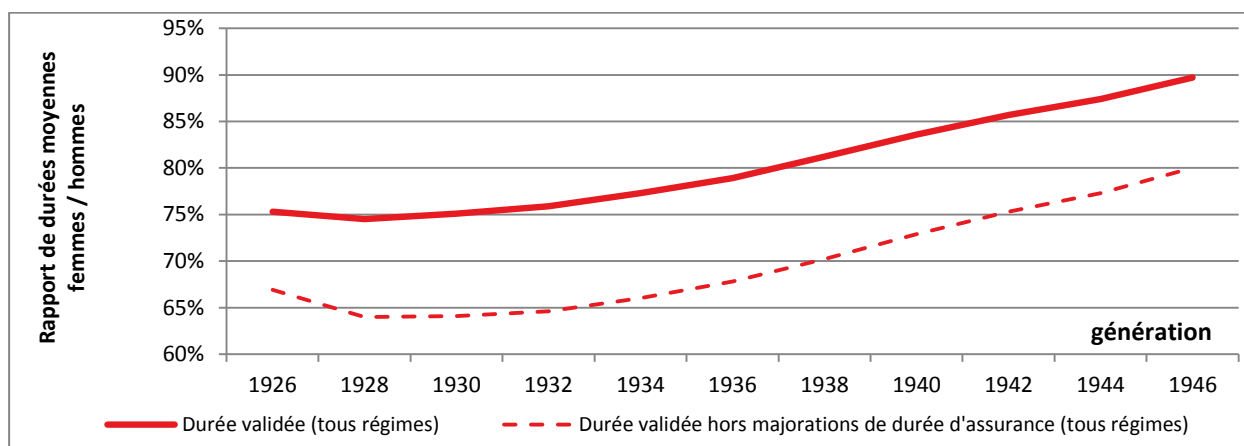


Source : COR

DURÉE DE COTISATION, QUAND LES FEMMES RATTRAPENT LES HOMMES

Les femmes travaillent de plus en plus et valident un nombre croissant de trimestres au point que d'ici quelques années, elles pourront partir avant les hommes avec une retraite à taux plein contrairement à aujourd'hui. Ce changement est la conséquence d'une meilleure prise en compte des périodes d'arrêt pour maternité ainsi que d'un meilleur taux d'emploi. Ce rapprochement des durées de cotisation est assez net pour les générations qui sont déjà complètement à la retraite comme celle de 1946.

COMPARAISON PAR GÉNÉRATION DES DURÉES DE COTISATION



CÔTÉ ÉPARGNE

UN SEMESTRE À OUBLIER

Les bourses européennes ont toutes connu un mauvais premier semestre. Sur les six premiers mois de l'année, Francfort a reculé de 9,89 %, Madrid de 14,57 % et Milan de 24,37 %. Londres enregistre une hausse mais qui est optique. Son gain, de 4,20 %, est lié à un effet de change. En euros, la baisse est de 8,25 %.

Avec le Quantitative Easing de la BCE, certains s'attendaient à une hausse des cours des actions. L'appréciation a été en partie anticipée par les marchés et surtout, l'accumulation de mauvaises nouvelles, le ralentissement de l'économie chinoise, la chute des cours du pétrole durant le 1^{er} trimestre, les incertitudes sur la remontée des taux aux États-Unis et, pour terminer, le Brexit, ont eu raison des espoirs des investisseurs. Au nom de leur aversion aux risques, ces derniers ont opté de plus en plus pour des obligations à faible rendement.

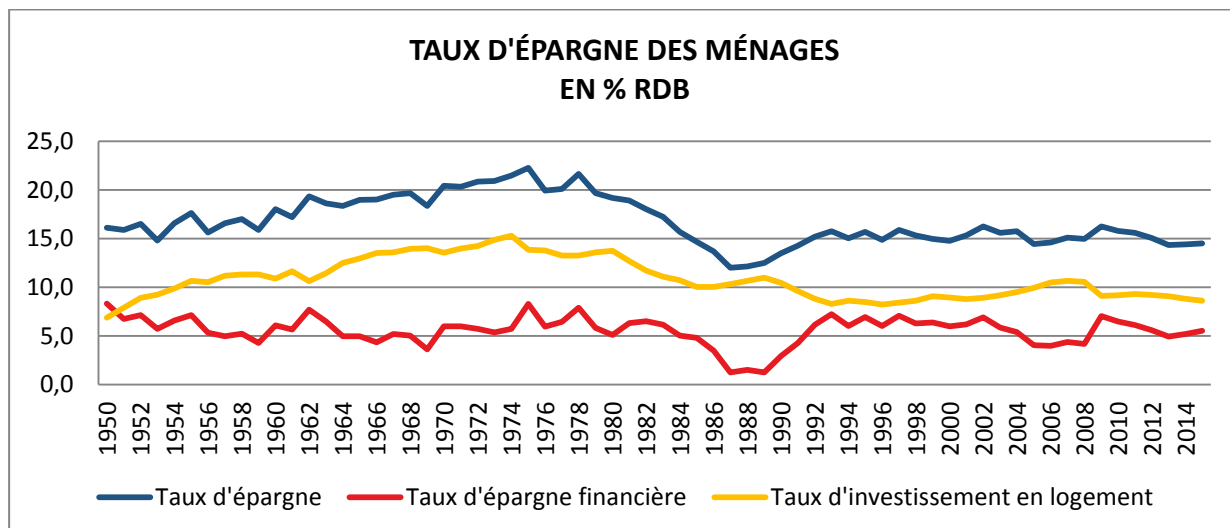
Le Japon a connu un semestre plus que calamiteux. Il a été touché par le ralentissement des pays émergents d'Asie. Face à l'impuissance des autorités d'assainir les finances publiques et de réformer, malgré des résultats de croissance légèrement supérieurs aux prévisions, le pessimisme est de rigueur. L'indice Nikkei a connu un 1^{er} semestre cauchemardesque. À 15 575,92 points, il a enregistré une baisse de 7,48 % au mois de juin et de 18,47 % depuis le 31 décembre 2015.

Malgré la croissance de l'économie américaine en dents de scie, la bourse de New-York affiche un bilan positif avec, en terminant le mois de juin à 17 929,99 points, une hausse de 0,32 %. Sur les six premiers mois, l'indice a progressé de 2,90 %. De son côté, le Nasdaq a conclu le semestre à 4 842,67 points. La baisse a été de 1,84 % en juin et de 3,29 % depuis le 31 décembre 2015.

L'or a profité des incertitudes économiques et institutionnelles. L'once d'or a gagné près de 25 % depuis le 31 décembre en s'échangeant à 1 317,24 dollars. En juin, la hausse a été de 8,69 %.

POURQUOI LES FRANÇAIS ÉPARGNENT-ILS ?

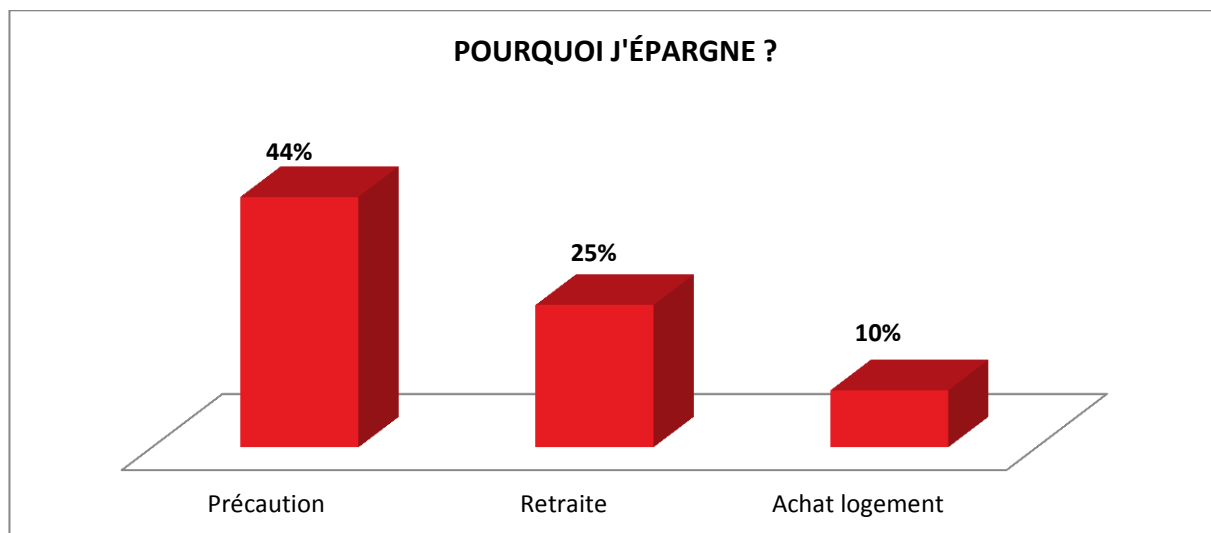
Selon l'étude INSEE « Patrimoine 2014-2015 », 76 % des ménages français ont déclaré épargner. 42 % des ménages déclarent épargner avant tout par précaution. Cette préoccupation est indépendante du niveau de revenu. Elle est en revanche liée à l'âge. Ce taux est de 44 % chez les 30-59 ans contre 31 % chez les moins de 30 ans. Pour 25 % des ménages, l'épargne sert avant tout à « préparer ses vieux jours ». Cette sensibilité est récurrente dans le temps du fait du plus mauvais taux de remplacement offert par les régimes par répartition.



Confirmant les résultats de l'enquête annuelle du Cercle de l'Épargne, celle de l'INSEE souligne que les retraités épargnent également par la crainte, de plus en plus importante, de la dépendance et des dépenses qu'elle génère.

La troisième grande motivation relevée par l'INSEE pour épargner est l'achat de sa résidence principale. C'est mis en avant par 10 % des ménages. Chez les moins de 30 ans, ce taux est de 30 %. En revanche, il est faible après 50 ans ce qui est logique car à cet âge-là, le taux de possession de la résidence principale est important.

Viennent loin derrière comme motivations pour épargner, le financement d'un voyage à venir ou l'aide aux enfants.



Source : INSEE

LE PATRIMOINE DES FRANÇAIS

L'année dernière, 93,7 % des ménages ont déclaré posséder un bien patrimonial immobilier ou mobilier. Ce ratio est en très légère baisse depuis quelques années.

Près de 60 % des ménages (58,9 %) sont propriétaires de leur résidence principale en 2015. Ce taux progresse lentement depuis une dizaine d'années chez les jeunes actifs éprouvant des difficultés pour acquérir leur premier logement. Si le taux de possession dépasse 72 % chez les plus de 60 ans, il est de 16 % pour les moins de 30 ans. Pour le moment, l'écart de possession au même âge de génération en génération sur ces trente dernières années demeure faible.

18 % des ménages possèdent d'autres logements que leur résidence principale (résidence secondaire ou immobilier locatif). Ce taux est en baisse par rapport à 2010 où il était de 18,7 %. Les mesures fiscales et réglementaires ont incité des propriétaires à se séparer de logements mis en location. Par ailleurs, les Français, champions de la résidence secondaire, s'en détournent pour des raisons de coût et également par désaffection, la période étant plus à la mobilité.

90,3 % des ménages déclarent avoir au moins un produit financier

Près de 86 % de la population possèdent, selon l'INSEE, un livret. Il s'agit avant tout du Livret A. L'assurance-vie arrive en deuxième position avec 44,2 % des ménages qui ont en une. Ce taux était de 40,9 % en 1998. Près d'un tiers des ménages disposent d'un produit d'épargne logement (32,2 %). Ce ratio était de près de 41 % en 1998. Cette chute a été occasionnée par la réforme du Plan d'Épargne Logement en 2007 et par le faible taux de rémunération du Compte d'Épargne Logement. En revanche, le Plan d'Épargne Logement enregistre un regain d'ouverture depuis deux ans en raison de son rendement redevenu attractif.

Les valeurs mobilières continuent de décliner. 16,5 % des ménages déclarent posséder des actions, des obligations ou des OPC. Ils étaient 21,2 % en 1998. De son côté, l'épargne salariale est globalement stable. 14,5 % des ménages déclarent bénéficier de ce type de produits.

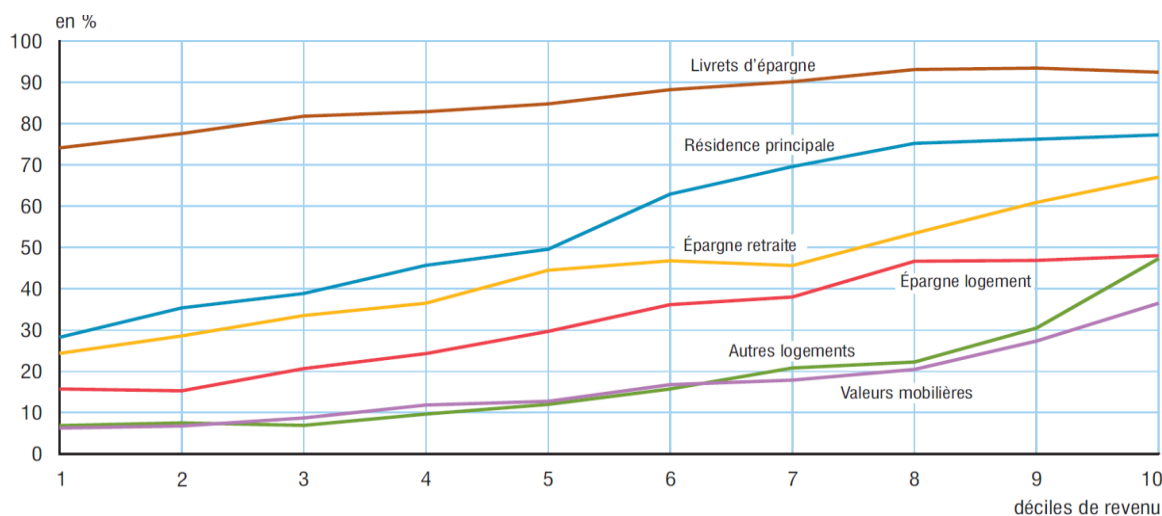
Taux de possession des produits d'épargne par décile de revenus

Si les livrets d'épargne sont répartis de manière assez égale dans l'ensemble de la population, la possession de la résidence principale est un marqueur pour les classes moyennes quand l'immobilier locatif et les résidences secondaires le sont pour les classes les plus aisées. Le taux de possession de la résidence principale dépasse 50 % chez les ménages faisant partie des 50 % les plus riches en termes de revenus. Ce taux est de 70 % pour les 30 % les mieux dotés en revenus. Pour les autres formes de possession de l'immobilier, le taux augmente réellement pour les 20 % les plus riches (taux compris entre 22 et 48 %).

L'épargne retraite est également un produit dont le taux de possession dépend du niveau des revenus. C'est assez logique du fait que le taux de remplacement offert par

les régimes de retraite par répartition est plus faible pour les cadres supérieurs et les indépendants que pour le reste des salariés. Par ailleurs, ce sont les catégories aux revenus élevés qui disposent des capacités d'épargne les plus importantes et qui peuvent en affecter une partie à des produits d'épargne retraite, épargne qui est immobilisée jusqu'à l'âge de la cessation d'activités hors circonstances exceptionnelles. Par ailleurs, les avantages fiscaux dédiés à l'épargne retraite (PERP et Contrats Madelin) s'adressent aux ménages se situant dans les tranches élevées du barème de l'impôt sur le revenu.

TAUX DE POSSESSION DES PRODUITS D'ÉPARGNE PAR DÉCILE DE REVENUS



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Ce sont naturellement les agriculteurs qui ont le taux de possession le plus élevé de la résidence principale (89,9 %) parmi les catégories socioprofessionnelles devant les professions libérales (69,9 %) et les cadres (66 %). Dans les deux premiers cas, la possession de la résidence principale fait bien souvent partie intégrante de l'outil de travail. Chez les retraités, anciens cadres et professions libérales, le taux de possession de la résidence principale atteint plus de 89 %.

Revenus et patrimoine chez les 1 % les plus riches

Au-delà de 91 990 euros de revenus annuels déclarés par unité de consommation, en 2013, une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population. Pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans, il faut atteindre 165 580 euros de revenus. Entre 2004 et 2011, les très hauts revenus ont évolué en fonction de la conjoncture économique : ils ont fortement progressé jusqu'en 2008, avant de diminuer en 2009 avec la crise. Ils sont repartis ensuite à la hausse en 2010 et 2011.

La structure du revenu disponible des ménages est fonction de leur niveau de revenu. Ainsi, les contribuables aisés tirent une part non négligeable de leurs revenus d'activités non salariées (29,0 % du revenu disponible pour les 0,1 % les plus riches, contre 3,3 % pour les 90 % les moins aisés).

De manière connue, plus le revenu disponible augmente, plus la part des revenus du patrimoine augmente. Ainsi, les revenus du patrimoine représentent 53,3 % du revenu disponible des 0,1 % les plus aisés, contre 5,9 % du revenu disponible pour les 90 % les moins aisés. Cette montée en puissance des revenus du patrimoine, plus on dispose de revenus élevés, s'accompagne d'une forte progression du poids des impôts directs dans le revenu disponible. Ils représentent respectivement 49,6 % et 8,3 %.

LE DOSSIER

LES INDÉPENDANTS, LEURS REVENUS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

*Cette étude reprend les données de l'INSEE sur les indépendants et les résultats de l'enquête 2016 du Cercle de l'Épargne – Amphitéa – AG2R-LA MONDIALE.**

En 2015, les non-salariés représentaient 11,5 % de la population active. Au début des années soixante-dix, les TNS représentaient plus de 20 % de la population active. Leur poids a décliné jusqu'en 2005 (moins de 10 %) avant de remonter graduellement depuis. Sur les 2,81 millions de TNS, plus de la moitié travaillent dans le secteur des services marchands (1,42 million). Près de 500 000 interviennent majoritairement dans les services non-marchands, 416 000 dans l'agriculture, 333 000 dans la construction et 146 000 dans l'industrie. Hors auto-entrepreneuriat, le nombre de TNS est légèrement inférieur à 2 millions. Près de 800 000 sont gérants de sociétés quand 1,2 million sont entrepreneurs individuels. Les femmes représentent moins de 33 % des TNS quand désormais elles font jeu égal dans le monde des salariés. Néanmoins, leur poids augmente assez vite chez les TNS, + 3 % en 5 ans. Leur nombre progresse vite dans le secteur de la santé, dans l'architecture et au sein des professions du droit. Les femmes gagnent, en moyenne, 25 % de moins que les hommes. Une partie de cet écart provient du fait qu'elles sont plus jeunes et que certaines d'entre elles exercent leur activité à temps partiel. Les revenus des femmes ont tendance à mieux résister à la crise que ceux des hommes du fait d'un positionnement plus haut de gamme de leurs activités.

Le non-salariat est plus fréquent chez les plus de 50 ans que chez les jeunes. En effet, 16,7 % des actifs de plus de 50 ans ont un statut de non-salarié contre 2,2 % chez les moins de 25 ans. Que ce soit en début ou en fin de carrière, le non-salariat peut être plus subi que voulu. Un nombre croissant de demandeurs d'emploi, faute de retrouver ou en attendant de retrouver une activité salariée, deviennent indépendants, dont certains en passant par la formule de l'auto-entrepreneuriat. Les non-salariés ont la caractéristique d'avoir des temps de travail élevés et cela tout particulièrement en France. En effet, **le temps de travail hebdomadaire est de 53,4 heures pour les TNS contre 39,4 heures pour les salariés.** En Europe, la moyenne est pour les TNS de 48 heures. La France arrive en troisième position pour le temps de travail des TNS derrière la Belgique (55,9) et l'Autriche (54,1). En Allemagne, le temps de travail des TNS est de 50,8 heures par semaine et au Royaume-Uni de 46,6 heures.

LES REVENUS DES INDÉPENDANTS

En 2013 (données INSEE), les indépendants classiques ont enregistré 3 190 euros de revenus professionnels par mois (3 410 pour les entrepreneurs individuels et 2 860 pour les gérants de société) soit plus, en moyenne, que les salariés. 8 % des gérants touchent des dividendes (1 430 euros mensuels en moyenne) de leur entreprise, dividendes qui sont désormais considérés comme des revenus du travail.

Les disparités de revenus sont plus importantes que chez les salariés. 10 % des TNS ne déclarent pas de revenus. Hors revenus nuls, 10 % des TNS perçoivent moins de 450 euros par mois et 25 % moins de 1 060 euros. 50 % des TNS gagnent moins de 2 190 euros par mois quand 25 % reçoivent plus de 4 270 euros et 10 % plus de 7 780 euros.

La coiffure, les services aux personnes, les activités culturelles et les taxis sont les activités générant le moins de revenus. Les médecins et les dentistes (8 130 euros mensuels), les professions juridiques et comptables (7 790 euros) ainsi que les pharmacies (7 660 euros) sont les activités les plus rémunératrices.

Le TNS peut être cumulard. Ainsi, 10 % des TNS ont une autre activité professionnelle (salariée) qui en moyenne génère 50 % des revenus. C'est fréquemment le cas dans les secteurs de l'enseignement, des arts, de la santé et des services à la personne.

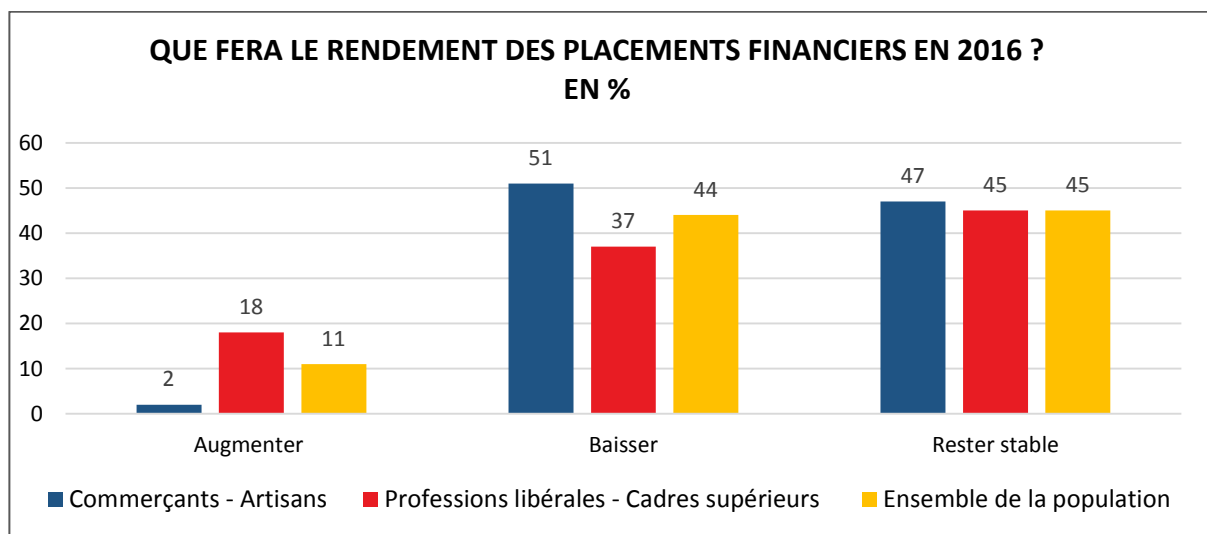
Les autoentrepreneurs gagnent moins de 500 euros par mois

Les autoentrepreneurs actifs touchent, en moyenne, 440 euros par mois (2013). 50 % d'entre eux ont récupéré de leurs activités moins de 240 euros quand 10 % ont gagné plus de 1 150 euros. Un autoentrepreneur sur trois occupe en parallèle une activité salariée qui lui procure 85 % de ses revenus professionnels.

LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À L'ÉPARGNE ET À LA RETRAITE

Les indépendants et les cadres supérieurs ont-ils des comportements spécifiques face à l'épargne et à la retraite ? Traditionnellement moins bien couverts par les régimes collectifs, ils sont plus sensibilisés à la question de la baisse des revenus au moment de la cessation d'activité. Les indépendants, amenés à gérer leurs affaires et le cas échéant à vendre leur entreprise, leur fonds de commerce ou leur cabinet, ont, en règle générale, un regard plus averti sur les placements et leur rendement.

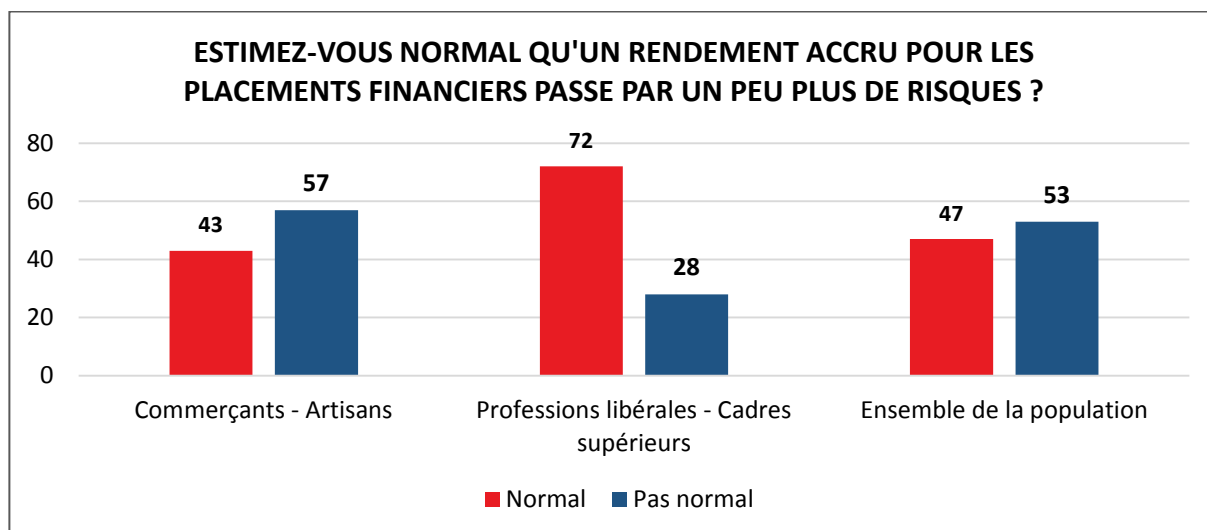
Les indépendants et les cadres supérieurs lucides sur le rendement de l'épargne



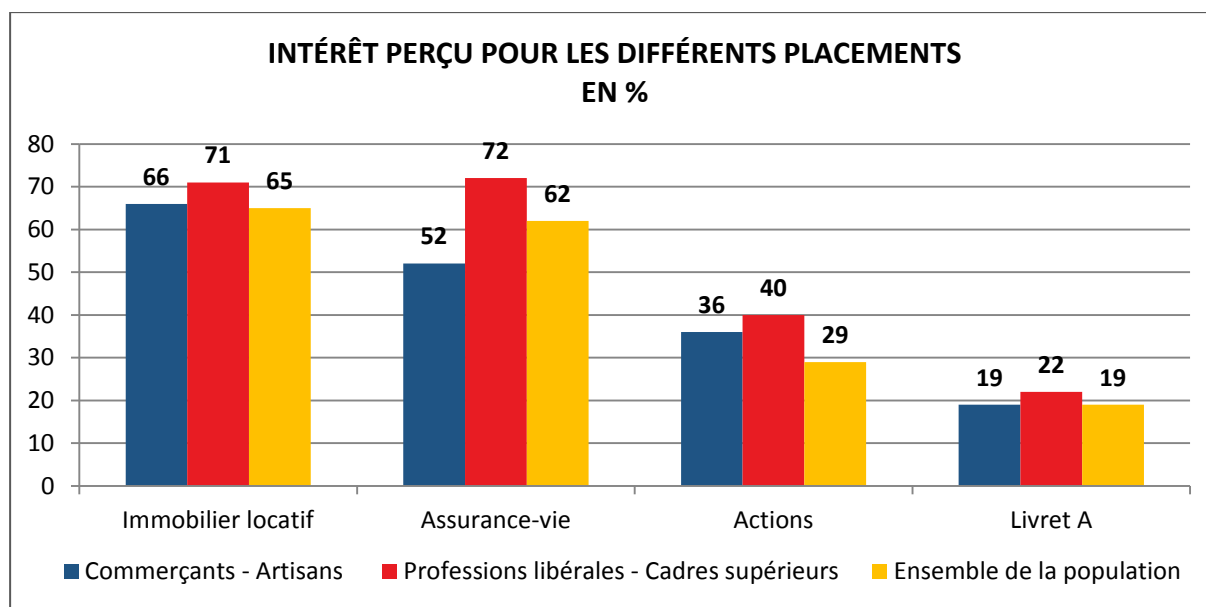
Les commerçants et les artisans sont pessimistes sur l'évolution des rendements de l'épargne. Ils ne sont que 2 % à penser qu'ils pourraient augmenter cette année quand ils sont 18 % pour les cadres supérieurs et les professions libérales. Seuls 37 % de ces derniers considèrent que les rendements de l'épargne pourraient baisser moins que la moyenne nationale (44 %). Cette différence de jugement s'explique par le fait que les cadres supérieurs et les professions libérales ont, en règle générale, un patrimoine plus diversifié et plus investi sur les produits dits à risques.

Rendement et risques, divergences chez les indépendants

Les commerçants et les artisans acceptent moins que la moyenne nationale l'idée qu'un meilleur rendement passe, pour les placements financiers, par une prise de risques accrue. En revanche, pour les professions libérales et les cadres supérieurs, cette prise de risque est complètement intégrée. La question du niveau de revenus et de patrimoine explique en partie cette prise de position spécifique des cadres supérieurs. Par ailleurs, leur niveau de culture économique et financière, en règle générale supérieur à la moyenne nationale, peut conduire à une ouverture plus grande aux risques afin d'améliorer le rendement.



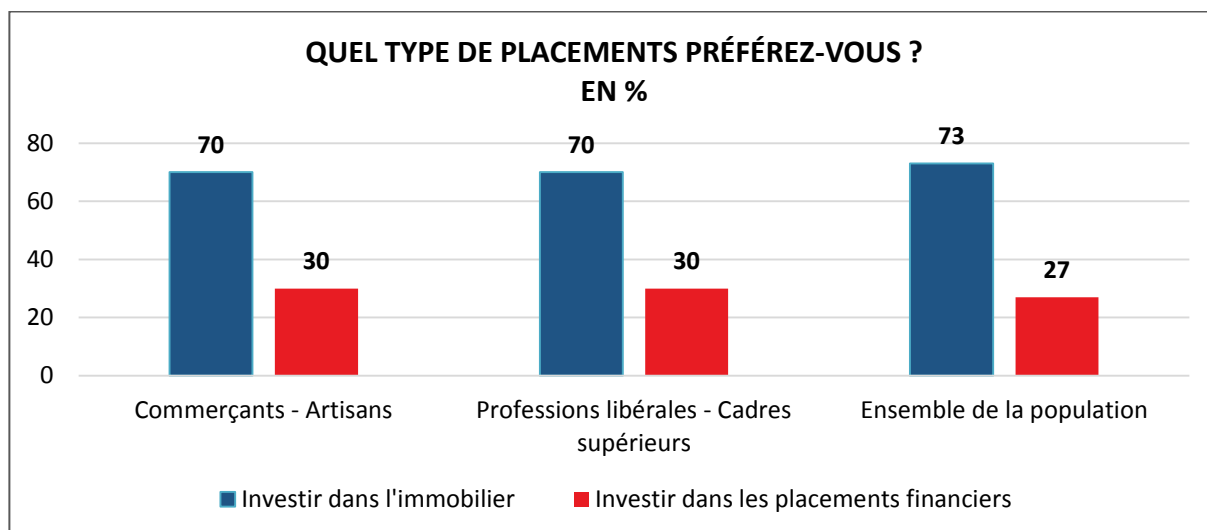
Les indépendants face aux différents types de placements



Les professions libérales et les cadres supérieurs ont des jugements plus positifs que le reste de la population sur l'ensemble des produits d'épargne. Cette position est avant tout la conséquence d'un niveau de revenu et de patrimoine généralement plus élevé. Par ailleurs, ces CSP ont une tendance à diversifier plus que les autres leurs placements.

Une appétence un peu plus forte dans les produits financiers

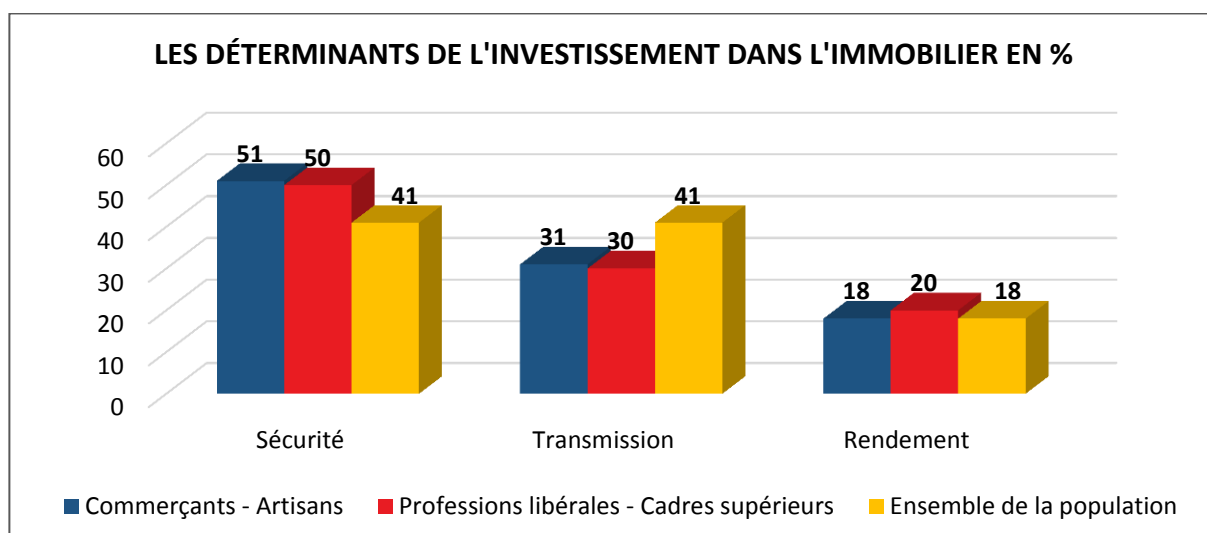
Du fait d'un patrimoine plus important et d'un taux de possession de biens immobiliers plus important que la moyenne nationale, **les indépendants et les cadres supérieurs sont un peu plus enclins aux placements financiers que la moyenne** dans une optique, sans nul doute, de diversification. Il n'en demeure pas moins que l'investissement locatif l'emporte nettement en termes de préférence.



Entre la pierre et les produits financiers, mon cœur balance

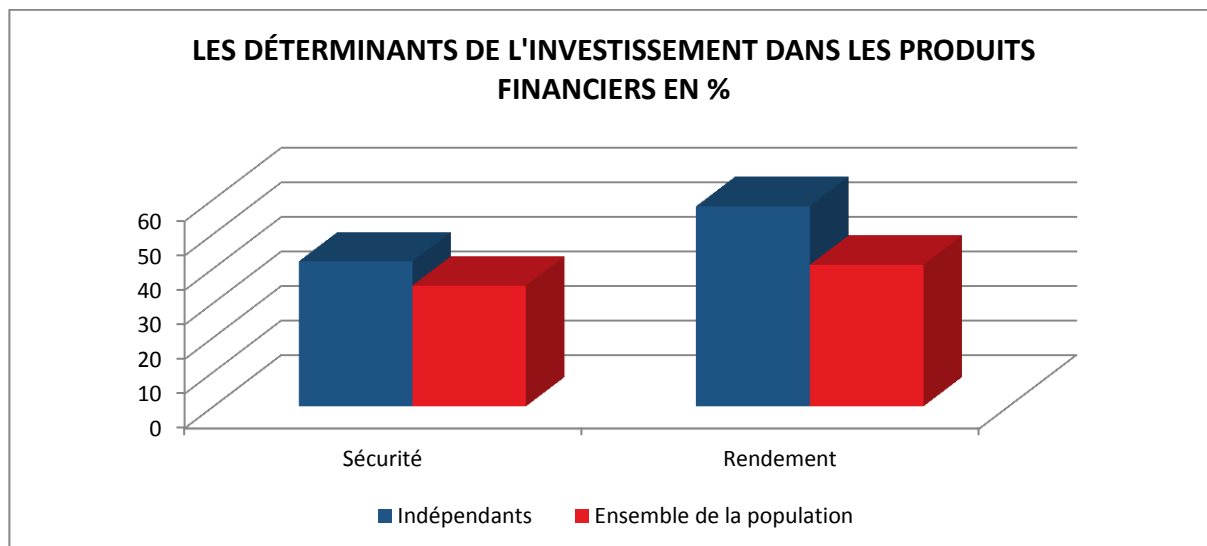
Les indépendants et les cadres supérieurs mettent comme élément-clé expliquant leur appétence pour l'immobilier, la sécurité. En revanche, à la différence de l'ensemble de la population, la transmission n'est pas un élément déterminant dans le choix de ce type de placement. D'autres produits sont utilisés par ces catégories de la population pour transmettre leur patrimoine. L'assurance-vie figure évidemment en bonne position avec les donations.

Pour l'ensemble des sondés, la pierre est un bon moyen de transmission. C'est assez logique. En effet, pour une grande partie de la population, le patrimoine n'est bien souvent constitué que de la résidence principale. Deux tiers de la valeur du patrimoine des ménages sont constitués de biens immobiliers.



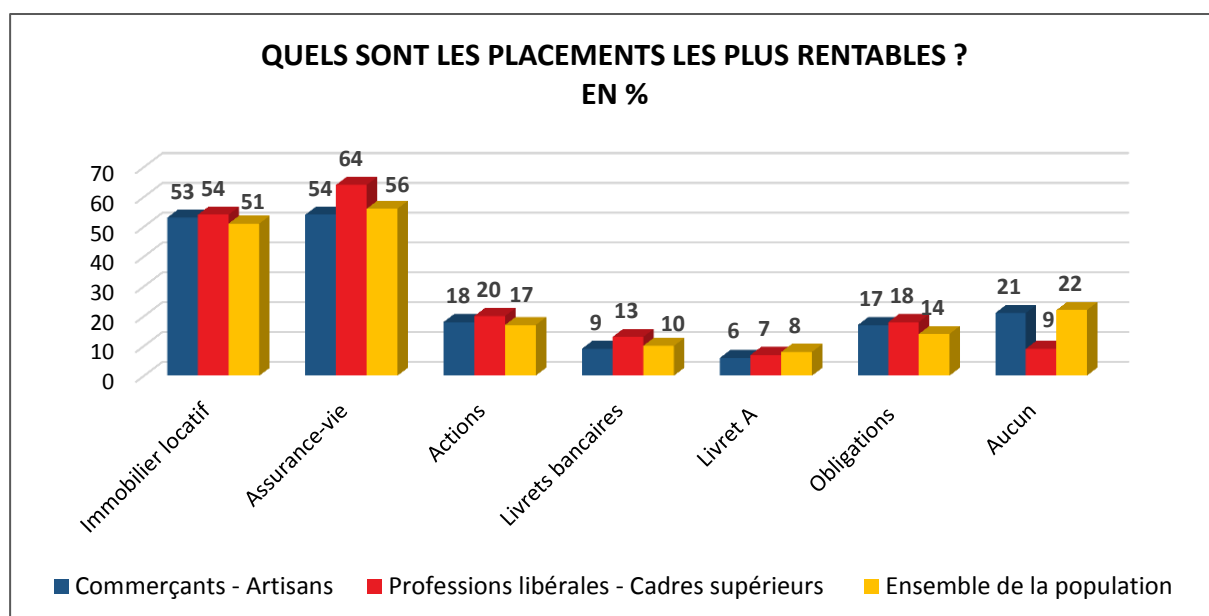
Le placement financier synonyme de rendement

Pour les indépendants, les placements financiers sont synonymes de rendement. 58 % d'entre eux considèrent que les produits financiers offrent de meilleurs rendements contre 41 % pour l'ensemble de la population.



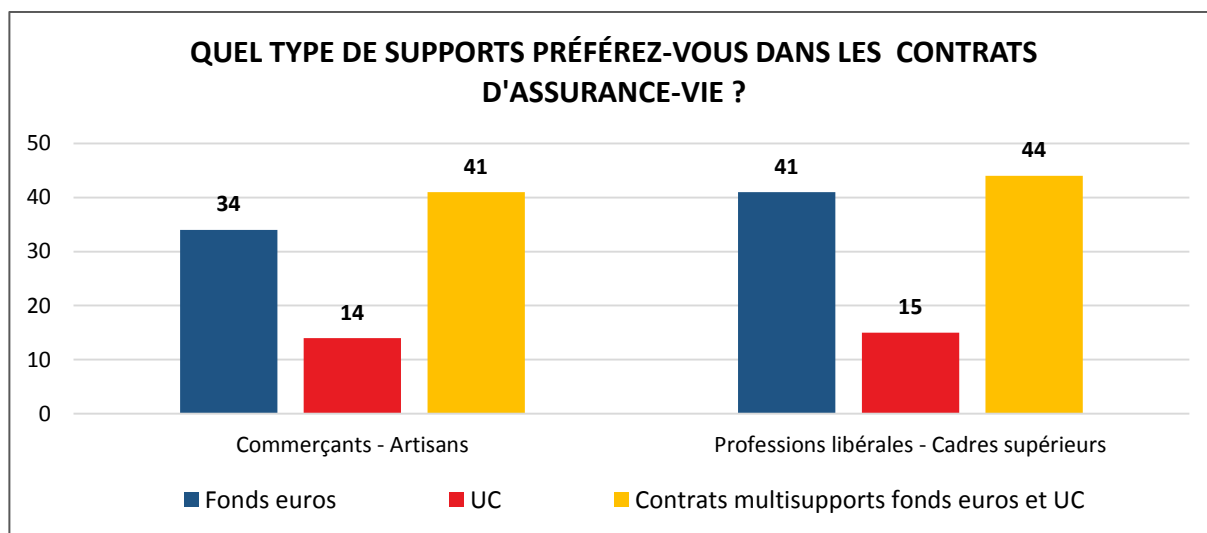
Quels sont les placements les plus rentables pour les indépendants et les professions libérales ?

Un peu plus pierre, un peu plus assurance-vie que la moyenne nationale, ces préférences sont la conséquence d'un niveau de revenus et de patrimoine plus élevé permettant d'opérer une plus large diversification. L'assurance-vie avec 64 % de bonne opinion est jugée comme le placement le plus rentable. Les cadres supérieurs et les indépendants sont les clefs de voûte de ce placement qui permet tout à la fois de s'affranchir de quelques règles fiscales et d'accéder à un très grand nombre de supports.



Contrats d'assurance-vie : êtes-vous fonds euros ou unités de compte ?

Avec la baisse des taux d'intérêt et donc du rendement des fonds euros, les assurés sont invités à souscrire des unités de compte. Sur ce sujet, les avis sont partagés au sein de la population française même si une majorité semble ne pas s'y opposer.

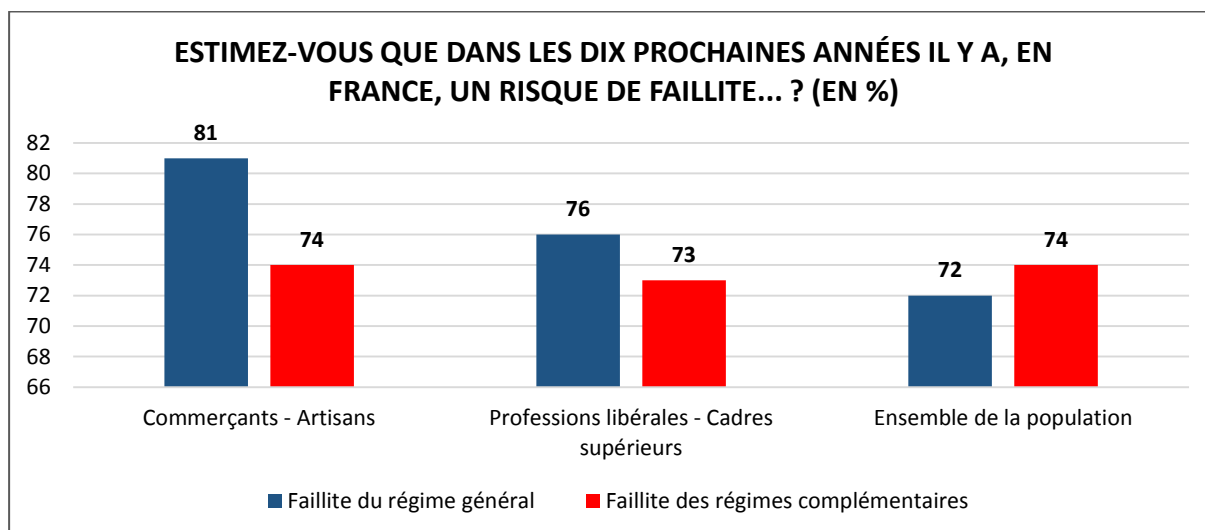


Par rapport à la moyenne de la population, les indépendants et les cadres supérieurs ont une appétence plus forte en matière d'unités de compte. Les commerçants et les artisans ont adopté les contrats multisupports, ce qui est un peu moins le cas chez les professions libérales et les cadres supérieurs.

RETRAITE, LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES INQUIETS POUR L'AVENIR ?

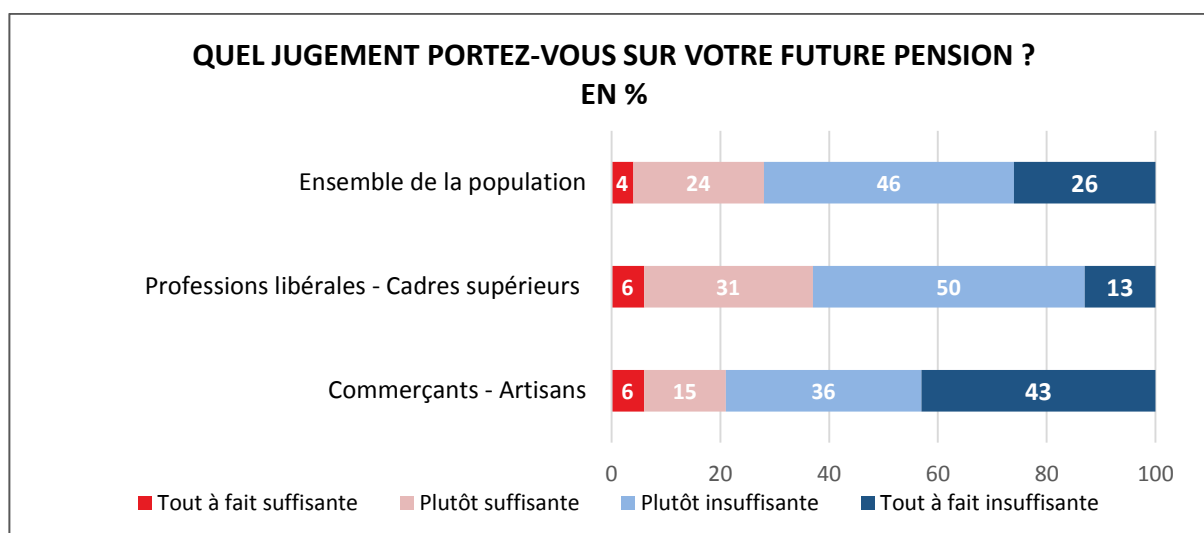
Une très forte inquiétude concernant l'avenir du système de retraite par répartition

Les régimes de retraite ne peuvent pas faire, en soi, faillite. C'est surtout le cas des régimes complémentaires AGIRC/ARRCO qui ont l'interdiction d'avoir un solde global négatif. Actuellement, ces deux complémentaires dégagent des pertes mais ces dernières sont financées grâce aux réserves financières constituées durant les années 90. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont, par un accord interprofessionnel en date du 30 octobre 2015, adopté des mesures visant à contenir les pertes techniques et à réduire le déficit d'ici 2020.



Les Français considèrent, à plus de 72 %, que dans les dix prochaines années, les régimes de retraite par répartition sont menacés de faillite. Les commerçants et les artisans sont les plus pessimistes. Ils sont 81 % à penser que la pérennité du régime général est en cause. Les cadres supérieurs et les professions libérales sont 76 % à penser de même. Pour les commerçants et les artisans, les problèmes rencontrés par leur régime de protection sociale, le RSI, expliquent un tel niveau d'inquiétude. Pour les cadres, le dernier accord interprofessionnel concernant l'AGIRC et l'ARRCO a pu également jouer un rôle. Cette forte sensibilité est liée à la part prépondérante des complémentaires dans les pensions des cadres. Les catégories socioprofessionnelles les plus élevées sont, par ailleurs, les plus concernées par la baisse du taux de remplacement.

Quel jugement pour votre pension ou future pension ?

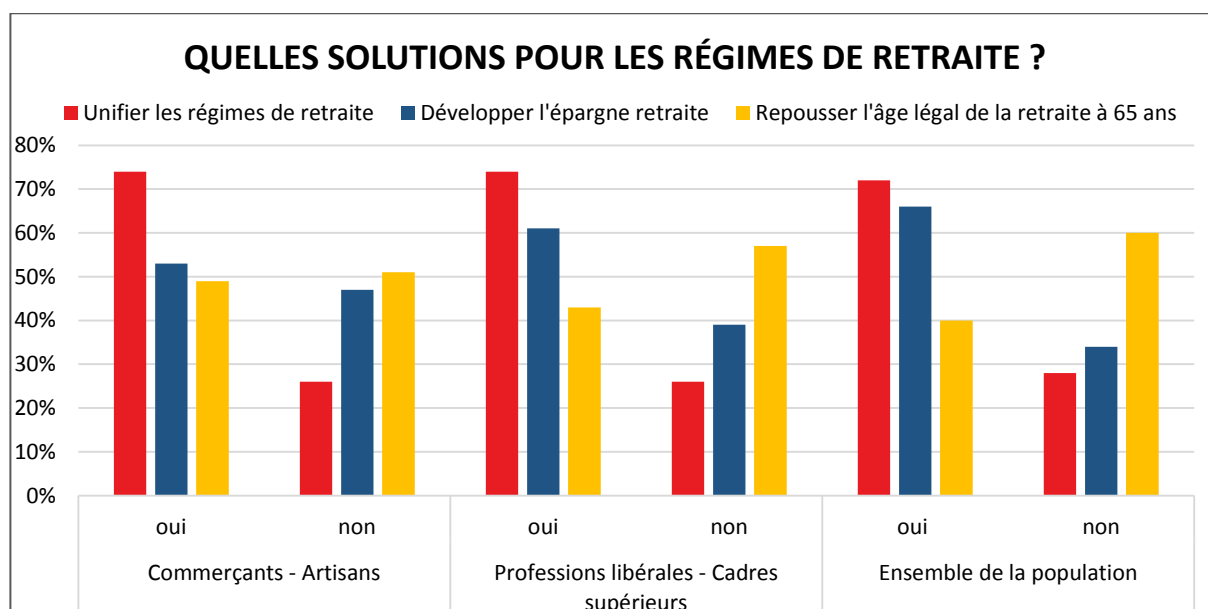


Les professions libérales et les cadres supérieurs sont un peu moins pessimistes que l'ensemble de la population en ce qui concerne leur future pension. Ils sont 63 % à penser qu'elle sera insuffisante quand la moyenne nationale est à 72 %. Les

commerçants et les artisans sont, en revanche, plus pessimistes. Ils ne sont que 21 % à penser qu'elle sera suffisante. Ce sentiment est en phase avec le niveau moyen de couverture qu'offre leur régime de retraite par répartition. Par ailleurs, longtemps, la cession du fonds de commerce constituait un élément important de la future retraite, ce qui est moins le cas aujourd'hui.

Quelles solutions pour les régimes de retraite ?

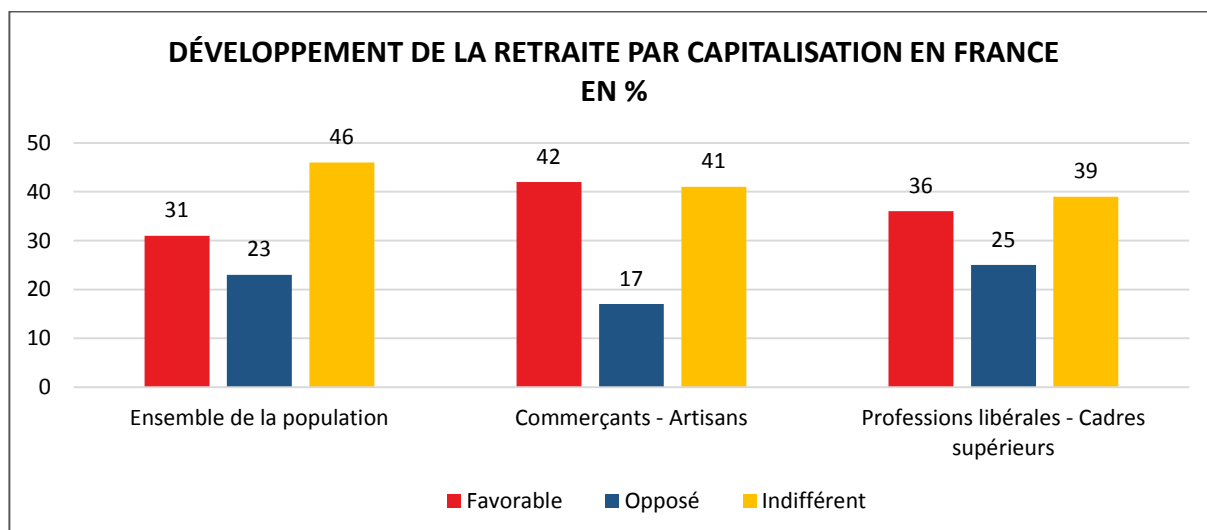
Dans l'inconscient collectif, la retraite fait partie des droits sacrés. Les Français veulent partir le plus tôt possible, rejoignant en cela la tentation des employeurs de se délester des salariés les plus âgés. Il y a un consensus assez large sur le principe que la retraite doit intervenir autour de 60 ans. Avec l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge légal à 62 ans, les actifs français ont reporté leur âge effectif de départ à la retraite à plus de 61 ans. La proportion de travailleurs de plus de 55 ans s'accroît même si nous restons en deçà de la moyenne de la zone euro. Pour autant, l'idée d'aller au-delà n'est pas sans poser des problèmes.



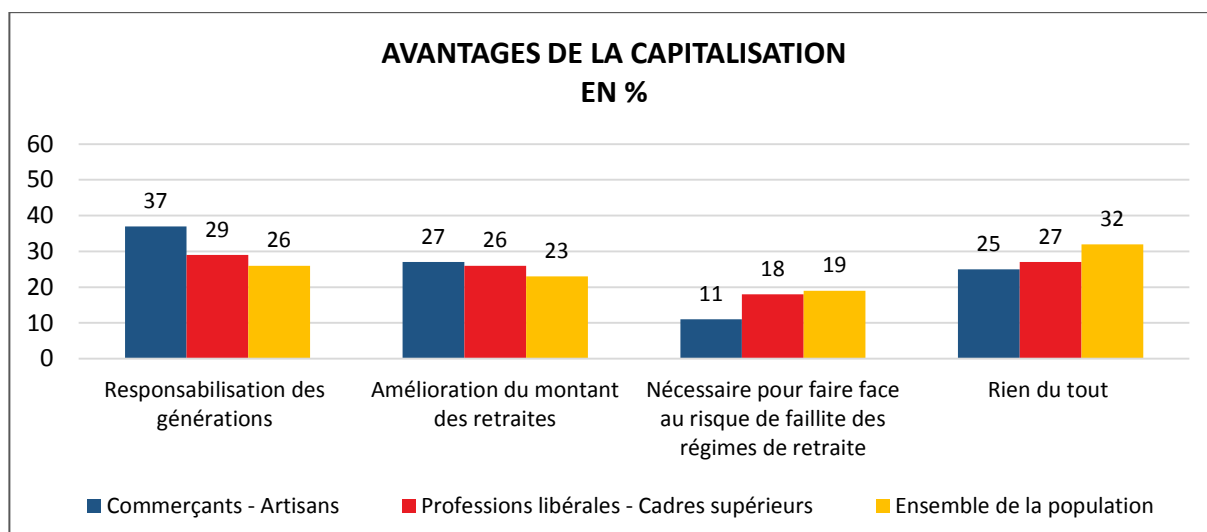
Les CSP + sont opposées au report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans (51 % contre chez les commerçants et artisans et 57 % parmi les cadres supérieurs et les professions libérales). Certes, leur opposition est un peu moins prononcée que la moyenne nationale mais sans être réellement différente. Cela peut apparaître assez surprenant étant donné qu'ils partent à la retraite plus tard que la moyenne.

L'unification des régimes de retraite est plébiscitée à 74 %. À tort ou à raison, les indépendants et les cadres supérieurs considèrent qu'ils sont pénalisés en matière de retraite surtout au regard de la situation qui prévaut au sein de la fonction publique ou des régimes spéciaux.

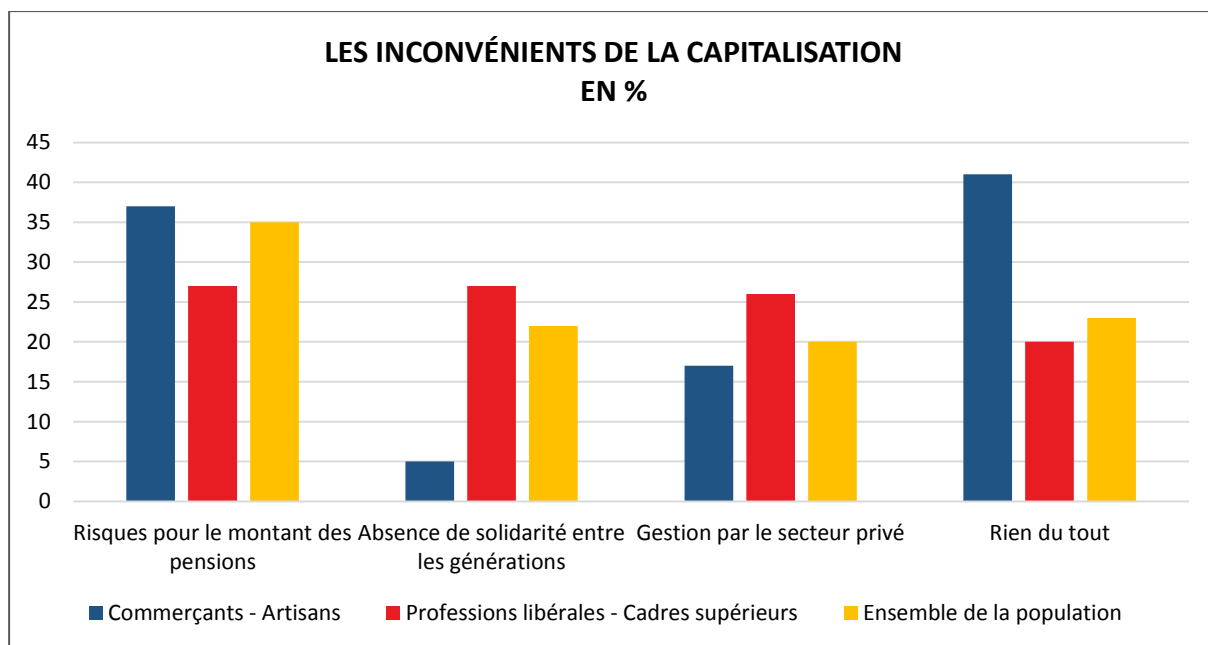
Les fonds de pension sont acceptés et ne soulèvent plus guère d'opposition sans non plus générer un élan important.



Les indépendants et les cadres supérieurs considèrent un peu plus que la moyenne nationale que la capitalisation est un moyen de responsabilisation et d'amélioration des pensions. C'est également un outil utile pour faire face au risque de faillite des régimes de retraite. Il est à souligner que la proportion de personnes considérant les solutions proposées ci-dessus sans intérêt est relativement forte.



Le développement des fonds de pension soulève quelques inquiétudes en particulier en ce qui concerne le montant des pensions et la privatisation éventuelle de l'assurance-vieillesse. Les incertitudes sur les marchés et la crainte d'une privatisation rampante du système des retraites expliquent sans nul doute ces prises de position.

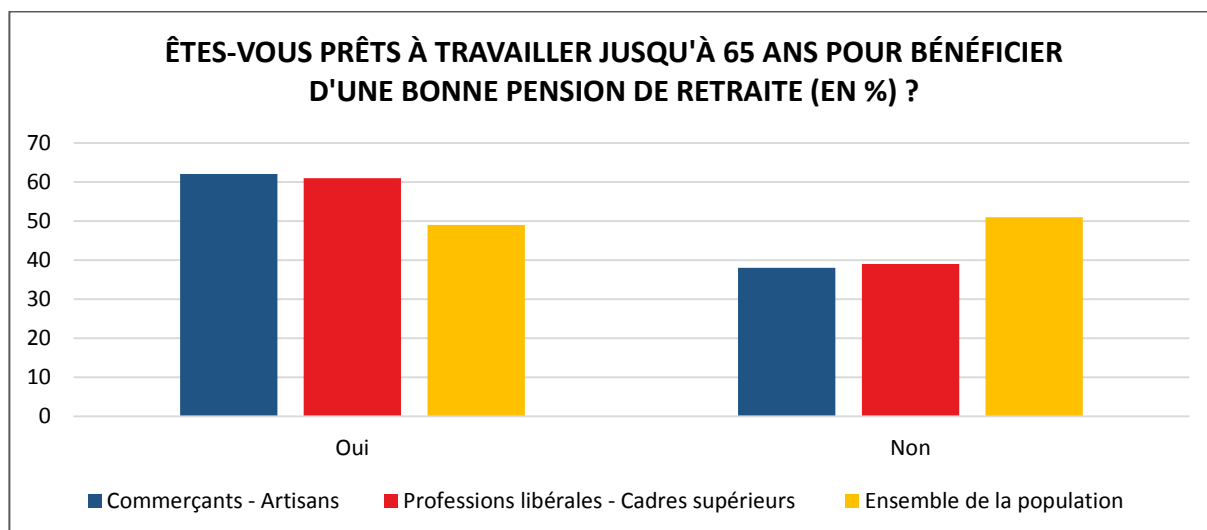


Les indépendants et les cadres supérieurs sont pour la retraite à 65 ans

Les indépendants et les cadres supérieurs partent à la retraite, en moyenne, au-delà de 62 ans.

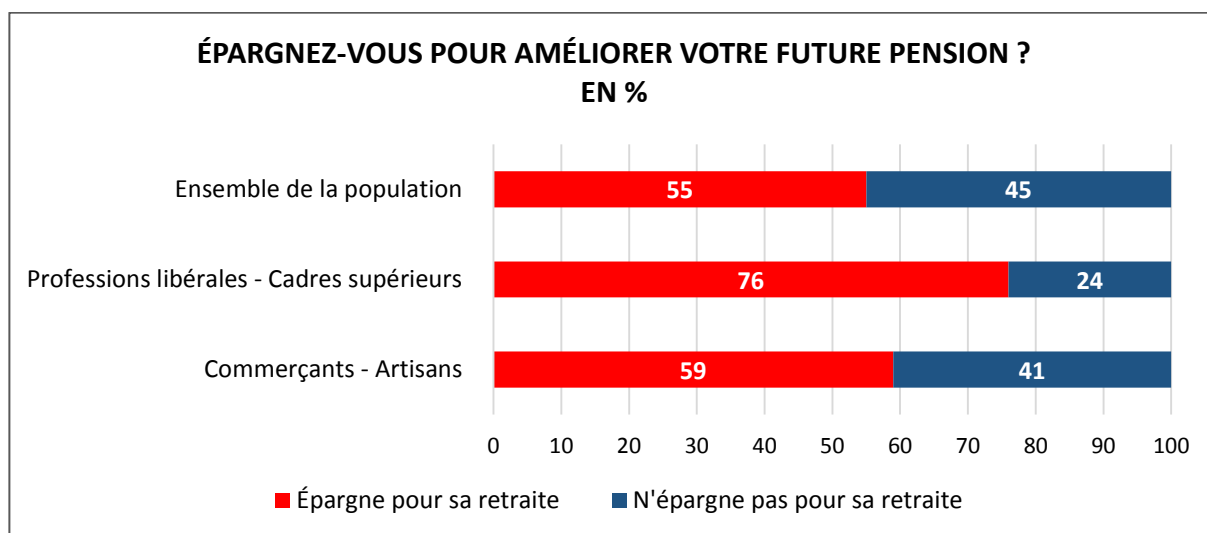
Si une courte majorité des Français rejette l'idée de travailler jusqu'à 65 ans pour améliorer sa retraite, plus de 60 % des indépendants et des cadres supérieurs y sont favorables.

En 2014, l'âge moyen de départ en retraite est de 62,1 ans pour les artisans et de 62,9 ans pour les commerçants. En moyenne, les hommes prennent leur retraite plus tôt que les femmes tant chez les artisans que chez les commerçants. Depuis 2011, l'âge moyen auquel les indépendants font valoir leurs droits à la retraite augmente. Cette progression s'explique principalement par le recul de l'âge légal de départ en retraite introduit par la réforme des retraites de 2010, mais aussi par les départs à 65 ans plus nombreux depuis 2011 avec l'arrivée des premières générations du baby-boom à 65 ans. Après correction de la démographie et des départs anticipés, l'âge moyen de départ à la retraite des artisans atteint 62,3 ans et celui des commerçants 63,7 ans en 2014.



Épargne et retraite, un véritable engagement pour les indépendants et les cadres supérieurs !

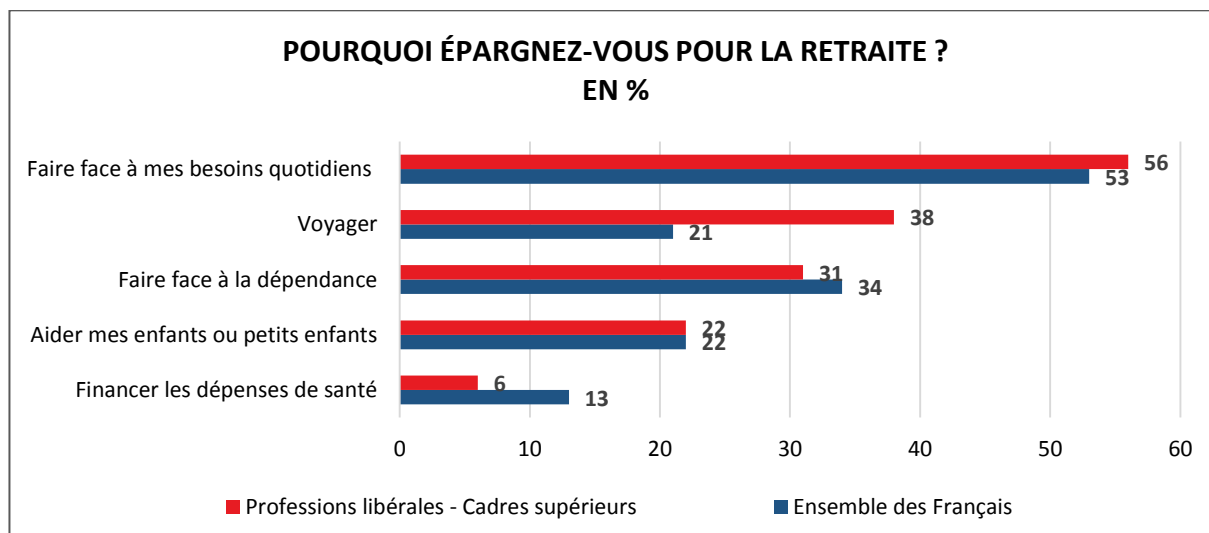
Plus des trois quarts des professions libérales et des cadres supérieurs (76 %) épargnent en vue de la retraite soit un taux nettement supérieur à la moyenne nationale (55 %). 59 % des commerçants et des artisans mettent également de l'argent de côté en vue de leur retraite. Ce sont avant tout des considérations de revenus qui conditionnent la faculté d'épargner en vue de sa retraite. Il est donc assez logique que ces CSP soient celles qui soient les plus portées à épargner pour leur future retraite.



Pourquoi épargnez-vous en vue de la retraite ?

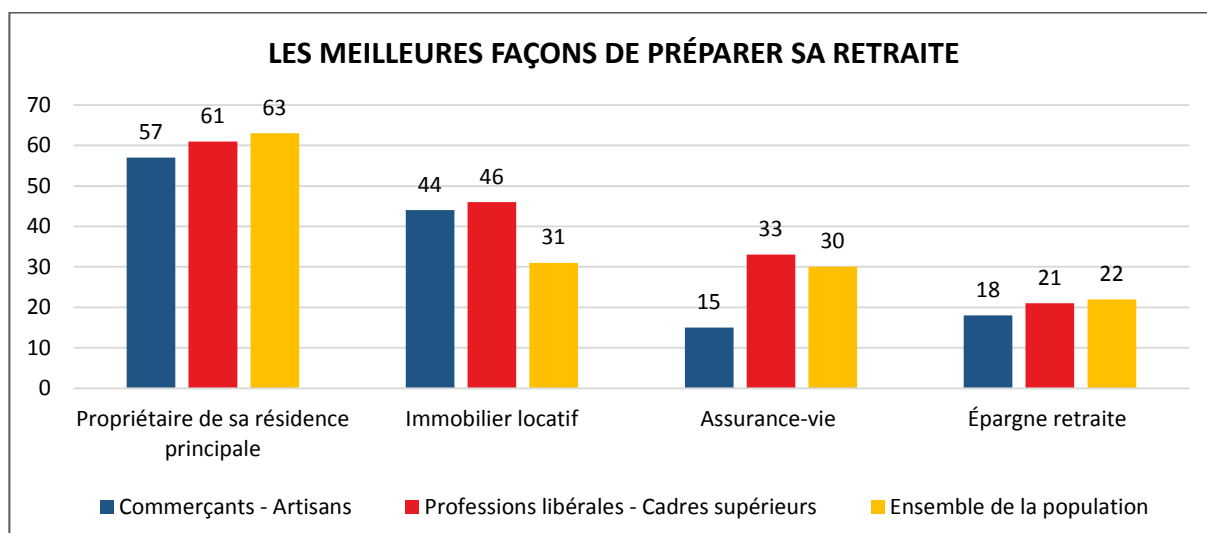
Les cadres supérieurs et les professions libérales épargnent pour leur future retraite afin, comme le reste de la population, de pouvoir faire face aux besoins du quotidien. Néanmoins, ils se distinguent par le fait que 38 % d'entre eux affirment épargner afin de pouvoir voyager contre une moyenne nationale de 21 %. L'épargne retraite est

perçue pour ces CSP comme un plus permettant de financer des dépenses exceptionnelles, de plaisir. La question du financement de santé apparaît moins problématique pour les cadres supérieurs et les professions libérales certainement en raison du fait qu'ils sont mieux couverts par une complémentaire santé que la moyenne des retraités.



Les indépendants et les cadres parient sur la pierre et l'assurance-vie pour préparer leur retraite !

Les CSP+ ne se distinguent pas du reste de la population pour la préparation financière de leur future retraite. La pierre a leur préférence en particulier en ce qui concerne l'investissement dans l'immobilier locatif. Un tiers des professions libérales et des cadres supérieurs contre 15 % des commerçants pensent que la meilleure façon de préparer sa retraite est d'avoir un contrat d'assurance-vie.



Les indépendants et les cadres supérieurs, à travers les résultats de l'enquête 2016 du Cercle de l'Épargne, apparaissent aussi inquiets que le reste de la population

concernant les régimes de retraite, et en premier lieu leur future pension. Ils ne diffèrent qu'à la marge en matière de comportement d'épargne et de préparation financière de leur retraite. Leurs prises de conscience et leurs positions sont évidemment conditionnées par leur niveau de revenus et de patrimoine ainsi que par leur niveau de formation. Néanmoins, le taux de remplacement (rapport du montant de la pension par celui des revenus professionnels) est plus bas pour ces catégories que pour les autres et est amené à baisser de génération en génération.

** À la demande du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne. L'enquête a été réalisée sur Internet du 19 au 22 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'Institut français d'opinion politique (IFOP).*

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	Rendements et plafonds	Dernières évolutions connues
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Mai 2016 : +400 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -350 millions d'euros Encours : 255,6 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Mai 2016 : -40 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -0,26 million d'euros Encours : 101,0 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1,5 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /02/2015 Plafond 61 200 euros	Mai 2016 : +899 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +8,615 milliards d'euros Encours : 248,552 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Mai 2016 : -85 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -552 millions d'euros Encours : 29,444 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Mai 2016 : -7 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -140 millions d'euros Encours : 6,481 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Mai 2016 : -31 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -807 millions d'euros Encours : 45,008 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,48 % Pas de plafond légal	Mai 2016 : -367 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +7,192 milliards d'euros Encours : 178,826 milliards d'euros
PEA PEA PME	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	Encours : environ 100 milliards d'euros Encours : environ 400 millions d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2015 Rendement moyen des UC en 2015	Pas de plafond 2,25 % 4,8 %	Mai 2016 : +1,4 milliards d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +11 milliards d'euros Encours : 1 600,2 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2015	4,75 %	

Sources : Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	Résultats
CAC 40 au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	4 237,48 -6,14 % -8,62 % +8,53 %
DAXX au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	9 680,09 -5,89 % -9,89 % +10,02 %
Footsie au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	6 504,33 +3,72 % +4,20 % -4,67 %
Euro Stoxx 50 au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	2 864,74 -6,94 % -12,33 % +4,08 %
Dow Jones au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	17 929,99 +0,32 % +2,90 % -2,29 %
Nasdaq au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	4 842,67 1,84 % -3,29 % +8,58 %
Nikkei au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	15 575,92 -7,48 % -18,47 % +9,07 %
Parité euro/dollar au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1,1069 - 0,39 % +1,98 % -10,28 %
Or au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1 317,240 +8,69 % +24,28 % -10,39 %
Pétrole baril de Brent en dollars au 30 juin Évolution en juin Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	50,140 +0,14 % +33,46 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	Taux
Obligations souveraines et Euribor au 30 juin 2016 Taux OAT à 10 ans Taux du Bund à 10 ans Taux de l'US Bond à 10 ans Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	0,198 % -0,107 % 1,493 % -0,364 % -0,286 % -0,116 % -0,051 %
Crédit immobilier (Source Empruntis 29 juin 2016) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,35 % 1,60 % 1,80 % 2,10 % 2,65 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre 2016 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué	2,94 % 2,52 % 3,02 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure au 3^e trimestre 2016 Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	3,92 % 3,36 % 4,03 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	14,94 % 9,68 % 5,55 % 10,03 %
Taux de l'usure (taux maximums autorisés) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	19,92 % 12,91 % 7,40 % 13,37 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € Gel en 2015	
AGIRC	Valeur du point 0,4352 € Gel en 2015	
IRCANTEC	Valeur du point 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Hélène Clerc

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr



AG2R LA MONDIALE

